

Ecole de Saint Vivien
17220 Saint Vivien
05.46.56.07.39

Premier conseil d'école Jeudi 5 novembre 2015

Ouverture de la séance à 18H05

Présents :

- Enseignantes : Mesdames Drapeau (CM1/CM2), Mériquaud Sagot (CE2/CM1), Jugeau (CE1/CE2), Saunier (GS/CP), Mme Michaud Florence (TPS/PS/MS), Mme Bernard (MS/GS)
- IEN, M Pichaut, représenté par Mme Drapeau, la directrice présidente de séance
- Représentants de parents d'élèves : Mmes Roussarie, Malgoires, Richard, Apparilly Hilt, Prieur, Dauxais, Labrusse, Lagadec, M Ricco. Mmes Lacroix, Charrier et Planchais absentes excusées.
- Représentant Education nationale : Mme Moreau DDEN.
- Représentants de la municipalité : M Le Maire, Mme Vigneron.
- Personnels scolaires : Mme Revert, Mme Fabregat, Mme Béziaud absente excusée
- Directeur du centre de loisirs : M Huart Simon.

1) Effectifs et équipe pédagogique 2015/2016 :

TPS/PS/MS= 2+18 + 8 = 28	Mme Michaud, Mme Fabregat ATSEM
MS/GS= 9+18=27	Mme Bernard , Mme Revert ATSEM
GS/CP=6 + 15 = 21	Mme Saunier, Mme Béziaud ATSEM
CE1/CE2= 14 + 9 = 23	Mme Jugeau
CE2/CM1= 11 + 10 = 21	Mme Sagot
CM1/CM2 = 6 + 16 = 22	Mme Drapeau et Mme Briteau

Total = 142 élèves (dont 2 inscriptions début novembre)

Une notification MDPH pour une élève en MS, affectation d'une AVS Mme Weermer, 12h d'accompagnement.
Notification MDPH pour un élève de petite section et un élève de CE1.

Mme Béziaud, ATSEM de la classe de GS/CP intervient une heure par jour auprès des élèves de GS : le mercredi de 8h30 à 9h30 et les autres jours de 10h45 à 11h45. L'équipe enseignante remercie la mairie pour cette aide apportée à la classe de GS/CP et souligne les qualités de Mme Béziaud : bienveillance, douceur, efficacité, permettant aux élèves de travailler dans de bonnes conditions.

2) Règlement intérieur de l'école 2015/2016 :

Les modifications suivantes seront apportées au règlement intérieur 2014/2015.

Article 2 : FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRES

- L'école est ouverte 10 min avant l'heure des cours. Pour les classes de maternelle, les enfants sont accueillis dans la classe par l'enseignant le matin et dans la cour de maternelle à 13H35.

-APC: Pour l'année scolaire 2015/2016, cette prise en charge s'effectue les lundis et les mardis de 11h45 à 12h30.

Article 4 : HYGIENE ET SECURITE

-Pour découvrir la campagne de sensibilisation du ministère de l'Education Nationale « Non au harcèlement à l'école », voici le lien du site mis à la disposition de tous : parents, élèves, professionnels.

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

Article 6 : RESTAURATION SCOLAIRE/ ACCUEIL DE LOISIRS de MINEURS

Les enfants sont accueillis par le centre de loisirs, encadrés par le personnel municipal, sous la direction du directeur du centre de 11h45 à 13h35 pour la cantine, de 15h à 16h30 pour les TAP (cf article 2 horaires de l'école) et de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h pour l'accueil périscolaire.

Le règlement intérieur de l'école 2015/2016 est unanimement accepté.

3) Mise en œuvre du projet d'école 2014/2018 :

Le projet d'école s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 : Pour une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit. Développer dès le cycle 1 la compréhension de textes lus et la conscience syntaxique ainsi que le vocabulaire afin de donner aux cycles 2 et 3 le plaisir d'écrire en produisant des écrits réguliers.

Axe 2 : Action 1 : Rentrée échelonnée pour la classe de TPS/PS/MS pour permettre aux élèves de découvrir la classe et l'école, l'organisation d'une journée d'élèves d'une façon individualisée et en respectant le rythme de chacun.

Action 2 : Prise en compte de la difficulté d'écrire à travers des écrits courts, réguliers et motivants. Prise en charge des difficultés des élèves à besoins particuliers dans le domaine de l'écrit.

Axe 3 : Action 1 : Devenir citoyen, donner conscience des fondements de la morale, respect de valeurs partagées autour de 3 actions spécifiques à l'école : Participation aux deux commémorations, participation au Téléthon, organisation du temps de chorale.

Action 2 : Utiliser l'outil informatique pour communiquer. Publication périodique d'articles sur le BLOG de l'école.

Action 3 : Participer à un projet collectif dans le but d'organiser un festival du cinéma (projet école/TAP). Représentation le vendredi 24 juin.

Présentation du nouveau programme maternelle 2015 :

La loi de refondation de l'École donne une nouvelle mission à l'école maternelle. Organisée en un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Elle s'adapte aux jeunes enfants en tenant compte de leur développement et construit des passerelles entre la famille et l'école.

Le nouveau programme de l'école maternelle organise les enseignements en cinq domaines d'apprentissage :

- 1) Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- 2) Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- 3) Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- 4) Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- 5) Explorer le monde

Chacun de ces cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.

La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée.

Les domaines "Construire les premiers outils pour structurer sa pensée" et "Explorer le monde" s'attachent à développer une première compréhension des nombres et des premiers outils mathématiques, de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira. (cf site education.gouv.fr)

Les nouveaux programmes de l'élémentaire seront présentés et mis en place à la rentrée prochaine.

Présentation des différents projets de classe en cours ou à venir entrant dans le projet d'école :

- **Projet piscine** : Elèves de CP et de la classe de CE1/CE2 = 38 élèves, le mercredi de 10h20 à 11h00, du 30 mars au 15 juin (10 séances).

Départ bus 9h55, retour école 11h30.

Séances piscine = 750€ (financement coopérative)

Transport 740€ (financement mairie)

Pour l'encadrement, quatre parents sont indispensables. Une information aux familles sera prochainement transmise par l'intermédiaire du cahier de correspondances. Les agréments auront lieu le 8 janvier à 18h30 au bassin de Palmilud ou bien le 5 février à 18h00 au bassin de Châtelailon.

Durant ce temps, les élèves de grande section de la classe de GS/CP participeront à un projet pluridisciplinaire, arts visuels/écriture, avec les élèves de la classe de CM1/CM2.

- **Projet commémoration du 11 novembre** : Dans le cadre du projet d'école, « Etre citoyen de sa commune », nous renouvelons notre participation à la commémoration du 11 novembre.

Les élèves chanteront La Marseillaise, feront l'appel des morts et chanteront « N'oubliez pas » de Lisa Angell.

Nous vous donnons donc rendez-vous le mercredi 11 novembre 2015 à 10h45 au monument aux morts de Saint Vivien. Nous vous attendons nombreux.

- **Le Téléthon 2015, une action de solidarité** : Les élèves de toutes les classes seront sensibilisés à cette action de solidarité en participant à une course de « l'espoir » au sein de l'enceinte scolaire le vendredi 4 décembre au matin. L'association « Le Foyer Rural de Saint Vivien » offrira aux enfants un goûter à 16h30 sur le parvis de l'école. Les dons des familles seront reversés à l'AFM Téléthon.

- **Festivités de Noël** : L'équipe enseignante souhaite emmener les enfants au cinéma avant les vacances de Noël. Une information sera communiquée prochainement aux familles par l'intermédiaire du cahier rouge. Le repas de Noël de la cantine aura lieu le jeudi 17 décembre dans la salle polyvalente. La chorale de l'école se produira devant le personnel périscolaire durant ce moment convivial.

4) Mise en œuvre de l'APC (Activité pédagogique complémentaire) :

L'activité pédagogique complémentaire est un temps d'enseignement permettant une aide aux élèves en difficultés dans les apprentissages fondamentaux. L'objectif de cette activité est de donner du sens aux apprentissages autour de projets permettant la prise de confiance en soi et améliorant l'estime de soi.

36 heures d'aide individualisée face à l'élève sont réparties sur l'année, 24 heures sont utilisées par l'équipe pédagogique afin d'établir les projets.

Cette prise en charge se fait le lundi et le mardi de 11h45 à 12h30, avec l'autorisation des familles concernées.

Présentation du RASED : Mme Mottu, psychologue scolaire et Mme Audouin, maître E. Prise en charge de 3 élèves de CE1, d'un élève de CE2 et d'un élève de CM1, 2 fois par semaine en lecture.

5) Coopérative scolaire 2015/2016 :

Budget rentrée 2015/2016 pour sorties, projets et achats investissements= + 2503,94 €

- Participation famille = + 1460€ (soit 320€ de plus que l'an passé), réparti en 243€ par classe pour l'achat de petits matériels
- Budget transport mairie pour les sorties: + 900€ à partir de janvier 2016
- Cotisation OCCE - 235,20€ Assurance MAE= - 36,75€
- Budget piscine - 750€

L'équipe enseignante souligne une plus grande participation des familles à la coopérative ainsi qu'aux élections de représentants de parents d'élèves.

6) Temps d'Activités Périscolaires :

-Expérimentation d'une nouvelle organisation pour les petites sections. Durant le premier trimestre les petits restent dans un même groupe encadrés par deux animateurs dont une nouvelle animatrice spécialisée dans l'encadrement des petits. Après la sieste, les petits sont rassemblés dans la BCD pour un temps calme. Les activités commencent ensuite : jeux libres durant la première période, parcours découverte en seconde période.

-Intégrer des nouveaux parcours pour les plus grands : alimentation, cinéma, couture.
Une réflexion est menée afin d'établir un parcours adapté sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant. Ceci permettant de proposer à l'enfant des activités variées chaque année.

Le recrutement d'une nouvelle animatrice, Mme Maggy Pagnier, permet de gérer le remplacement des agents ou des animateurs en congés maladie ou en formation.

Participation en progression : 95% des élèves participent aux TAP dont 100% en élémentaire.

7) Mairie : Travaux et périscolaire :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'importance des investissements (273 000 €) qui ont été engagés cette année : construction de la nouvelle classe, achat de mobilier, de vidéoprojecteurs pour toutes les classes, deux ordinateurs portables, six ordinateurs, un écran plan pour la classe de MS/GS, installation de faux plafonds dans les classes de MS/GS et CM1/CM2, rénovation complète de la toiture du dortoir.

Des investissements complémentaires seront engagés dans deux ans afin de rénover les toilettes de la maternelle et de la cantine ainsi que l'entrée des classes de maternelle et les faux plafonds dans les deux autres classes de l'élémentaire.

Le city stade sera livré en décembre 2015.

Mme Vigneron remercie les agents pour le travail de nettoyage accompli à la fin de l'été après les travaux.

M Le Maire souligne la présence des parents d'élèves à la dernière commission de cantine. Il précise que le nouveau fournisseur des repas a été informé que la quantité de certains repas n'est pas suffisante. Enfin, M Le Maire souligne la bonne qualité des livraisons et de l'hygiène.

8) Questions diverses :

Mme Le Bel Haquet demande si un planning d'utilisation du panier de basket peut être envisagé afin que les plus petits puissent jouer au basket. Un planning sera prochainement mis en place.

Fin de la séance : 20h00

La directrice de l'école, Patricia Drapeau

